

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

*Documents officiels*

CINQUIÈME COMMISSION  
43e séance  
tenue le  
mardi 7 décembre 1999  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 43e SÉANCE

Présidente : Mme WENSLEY (Australie)

Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 166 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION D'ADMINISTRATION  
INTÉRIMAIRE DES NATIONS UNIES AU KOSOVO (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.5/54/SR.43  
7 avril 2000  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

00-27466 (F)

/...

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 166 DE L'ORDRE DU JOUR : FINANCEMENT DE LA MISSION D'ADMINISTRATION INTÉRIMAIRE DES NATIONS UNIES AU KOSOVO (suite) (A/54/494 et Corr.1 et A/54/622)

1. M. HAYS (États-Unis d'Amérique) dit que les États-Unis sont pleinement acquis à l'idée que l'établissement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) doit être mené à bien dans les meilleurs délais. Considérant que la MINUK est indispensable pour promouvoir la paix et le développement au Kosovo et la sécurité dans la région, le gouvernement américain lui renouvelle son appui, ainsi qu'au Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo.

2. Les États-Unis jugent très utile le rôle joué par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui, par ses conseils, aide l'Organisation à organiser et financer ses missions avec le maximum d'efficacité et de rigueur. Dans son rapport (A/54/622), le Comité fait observer que le mandat, l'effectif et l'ampleur des opérations de la MINUK sont sans précédent dans l'histoire des Nations Unies, de même que l'étendue de sa collaboration avec d'autres entités, notamment l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Conscient des difficultés que ne pouvait manquer de soulever l'élaboration du budget initial d'une telle opération, le Gouvernement américain estime que les prévisions budgétaires devront être revues sur la base des besoins effectifs, le but étant d'utiliser les fonds au mieux tout en dotant la Mission des moyens dont elle a besoin.

3. Les États-Unis demandent au Secrétariat et aux États Membres d'accélérer le déploiement des forces de police civile au Kosovo; bien que ce processus soit essentiel pour le succès de la MINUK, il a pris du retard, ainsi que le Comité consultatif l'a noté. Les États-Unis examineront avec intérêt le moment venu les recommandations du Comité relatives à cette mission capitale, qui est encore en cours d'organisation.

4. Mme ARAGON (Philippines) voudrait savoir pourquoi le Comité consultatif a recommandé de reclasser de D-2 à P-5 le poste du responsable du Bureau des questions de parité entre les sexes.

5. M. PARK HAE-YUN (République de Corée) estime que, si la MINUK doit disposer des moyens indispensables à l'exécution d'un mandat qui est certes exceptionnel, on semble avoir sensiblement surestimé les effectifs nécessaires et la classe à attribuer aux postes. Sa délégation aimerait que le Secrétariat justifie le classement des postes figurant dans l'organigramme et l'inutile fragmentation des fonctions des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur du Bureau des affaires politiques. Le Bureau de la gestion des ressources humaines devrait être étroitement associé à la révision du classement des postes.

6. M. ADAM (Israël) dit que sa délégation appuie les propositions budgétaires du Secrétaire général relatives à la MINUK, dont elle approuve la création. Israël tient à exprimer sa sympathie aux familles des fonctionnaires qui ont trouvé la mort en servant la cause de la paix au Kosovo.

7. M. MARQUARDT (Allemagne) dit que la MINUK est essentielle pour promouvoir la paix et le développement au Kosovo et la sécurité dans la région. Il faut

/...

donc tout mettre en oeuvre pour assurer sa réussite. Notant qu'à l'inverse du responsable de l'Administration civile, le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité d'engager six des administrateurs qu'il est prévu de recruter sur le plan national (A/54/622, par. 40), la délégation allemande souhaiterait que le Secrétariat justifie sa proposition.

8. Mme BUERGO RODRÍGUEZ (Cuba) juge inutile de rappeler la position de Cuba concernant l'agression perpétrée à l'encontre de la Yougoslavie par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Le caractère inédit de la MINUK explique que les propositions budgétaires du Secrétaire général sortent du cadre habituel. Toutefois, compte tenu de leur montant, elles auraient dû être établies avec davantage de rigueur et devraient être plus détaillées et mieux justifiées. Les effectifs prévus sont largement surestimés et les classes attribuées aux postes sont systématiquement trop élevées, surtout au sommet de la hiérarchie.

9. Le Secrétariat devrait expliquer en détail quel rôle les organisations internationales autres que l'ONU doivent jouer dans l'exécution du mandat de la Mission et selon quelles modalités elles pourraient collaborer aux programmes de coopération technique et à la création d'institutions. En dépit de ses difficultés financières, Cuba a dépêché du personnel médical au Kosovo pour aider la population.

10. Adjoindre des Volontaires des Nations Unies au personnel civil de la Mission, comme cela est proposé, peut être un moyen judicieux de régler le problème du personnel fourni à titre gracieux. L'oratrice note que la MINUK reprend pour ses opérations le découpage en cinq secteurs adopté par la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), au lieu de la division en sept districts qui avait cours auparavant. Elle est curieuse de savoir pourquoi le découpage privilégié par l'histoire n'a pas été retenu.

11. Le Secrétariat devrait établir des prévisions budgétaires plus réalistes. La délégation cubaine reconnaît que la Mission doit être dotée des moyens requis, mais ne peut accepter en l'état les propositions du Secrétaire général.

12. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), répondant aux questions suscitées par le rapport du Comité consultatif (A/54/622), précise qu'au paragraphe 10, celui-ci fait observer que tant le Comité exécutif que le Groupe mixte de planification pourraient contribuer à éliminer le gaspillage et les doubles emplois et à promouvoir la coordination, par exemple grâce à la mise en place de services mixtes ou de services communs chaque fois que possible. Bien entendu, pour que cette forme de coordination soit efficace, il faudrait que les entités concernées, les quatre composantes en particulier, respectent les décisions et recommandations de ces deux organes.

13. M. Mselle laisse au Secrétariat le soin de donner au représentant de l'Allemagne les renseignements demandés au sujet des administrateurs recrutés sur le plan national. En réponse à la représentante des Philippines, il dit que, si le Comité consultatif a recommandé que le poste du chef du Bureau des questions de parité entre les sexes soit classé à P-5 plutôt qu'à D-2, il a également indiqué au paragraphe 21 que ses recommandations ne devaient pas empêcher le Secrétaire général de proposer ultérieurement, au vu de

/...

l'expérience, de nouveaux ajustements quant à la structure des effectifs et aux crédits nécessaires. Autrement dit, la recommandation du Comité n'est pas définitive et le Secrétaire général garde une certaine latitude en la matière.

14. M. YEO (Directeur de la Division du financement du maintien de la paix) dit que les propositions à l'examen ne sont pas des prévisions révisées mais bien un premier projet de budget. Les difficultés inhérentes à l'élaboration de prévisions pour une mission à maints égards exceptionnelles ont été reconnues par le Comité consultatif.

15. Les six administrateurs recrutés sur le plan national ne fourniraient pas des services linguistiques mais s'occuperaient de questions de fond. En ce qui concerne le rôle des organisations internationales associées à la MINUK, le Département des opérations de maintien de la paix répondra ultérieurement à la question posée.

La séance est levée à 10 h 40.

-----